



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie.

Membres excusés : Emmanuel Petat (a donné procuration à Sandrine Bricourt) ; Ophélie Janaudy (a donné procuration à Marie-Thérèse Villecourt) Morgan Michalet (a donné procuration à Cédric Butzer).

Absents : Romain Grillot.

Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2022

Madame Josiane Charmont est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajourner certains points de l'ordre du jour en raison d'un manque d'éléments concernant ces différents dossiers :

- Calcul du loyer du logement de l'ancienne mairie
- Mise en place de l'éclairage nocturne
- Comité consultatif CPINI (SLI)

Modification des tarifs de location de la salle de la Nivolière (délibération n°2022-01)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite augmenter les tarifs de location de la salle de la Nivolière pour faire face aux augmentations liées à la fourniture énergétique. Il explique également qu'il souhaite proposer des tarifs avec et sans cuisine. Par ailleurs il ne souhaite plus mettre la vaisselle à la disposition des utilisateurs de la salle (sauf pour les associations). Il propose les tarifs suivants :

	Avec cuisine	Sans cuisine
Leymentais	450€	400€
Non-leymentais	800€	700€

Ce tarif sera applicable pour les réservations enregistrées à compter du 13 janvier 2023.

Il indique également que les acomptes ne seront plus remboursables si nous sommes informés de la résiliation dans les 30 jours avant la date de location prévue.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces augmentations.

Remboursement de l'acompte pour la réservation de la salle de la Nivolière suite à une résiliation. (délibération n°2022-02)

Monsieur le Maire explique que Monsieur Steevy FAJARDO qui avait loué la salle pour le 22 avril 2023 nous a demandé l'annulation de cette location ainsi que le remboursement de la caution qui s'élève à 180€. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette acompte.

Paiement des chèques AMBLAMEX (délibération n°2022-03)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune offre chaque année aux employés municipaux des chèques cadeaux AMBLAMEX, chèques utilisables sur le territoire de la communauté de communes de la plaine de l'Ain, chez des commerçants référencés.

Ces chèques (d'une valeur de 30€) sont aussi offerts aux familles, lors de la naissance d'un enfant.

Cette année la commune commande 105 chèques de 10€ pour un montant de total 1050€. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de cet achat.

Taxe de raccordement à l'assainissement (délibération n°2022-04)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 avril 2016 instituant la participation pour le raccordement au réseau communal d'assainissement pour la somme de 1750€. Considérant le nombre de nouvelles constructions et l'augmentation du coût des travaux, il propose de porter cette somme à 2000€. Le Conseil municipal, à l'unanimité valide cette augmentation qui prendra effet à compter du 13 janvier 2023.

Représentant de la commission locale de l'Eau (délibération n°2022-06)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de nommer un représentant au sein de la commission locale de l'eau de la Basse vallée de l'Ain. Il propose de nommer madame Monique Nowaczyk à ce poste. Le Conseil municipal valide cette proposition.

Mise en place d'un règlement d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire explique que la commune ne possède pas ce jour de document règlementant l'occupation du domaine public et propose à l'assemblée de travailler sur cette réglementation.

Potentiel photovoltaïque en zone artisanale.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par la communauté de commune pour l'achat d'un terrain situé à coté de la zone artisanale. Par ailleurs une entreprise travaillant sur l'installation de fermes photovoltaïques a également sollicité le Maire pour la location de ce terrain. Les revenus pour la commune sur ce type sur ce terrain pourrait s'élever à un minimum de 78000 par an pour un contrat d'une durée de 30 ans. D'autres entreprises du même type ont sollicité la commune et Monsieur le Maire explique que ces revenus pourraient permettre à la commune de compenser les hausses tarifaires à laquelle elle doit maintenant faire face. Il explique que ces exploitants ne sont plus tenus d'installer leur fermes sur des zones de friches. Ce dossier est actuellement en étude.

Questions diverses

Application « Panneau pocket » pour une information en temps réel sur smartphone :

Eric ELIE : informe l'assemblée que l'application PANNEAU POCKET est active. Un document vous indiquant son procédé d'installation et d'utilisation a été distribué dans les boites à lettres des administrés.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire
Lionel KLINGLER

